



FOYER RURAL  
ISNEAUVILLE

A Isneauville, le 18 juin 2021

Chères adhérentes, Chers adhérents,

Compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, notamment depuis le renforcement survenu en octobre 2020, nous avons été contraints de reporter notre Assemblée Générale à plusieurs reprises avant de finalement n'avoir d'autre choix que de l'organiser de manière dématérialisée. Nous remercions tous les votants pour la confiance renouvelée permettant l'approbation à l'unanimité des éléments suivants :

- Rapport moral et rapport d'activité 2019/2020
- Compte de résultat 2019/2020
- Budget prévisionnel 2020/2021
- Elections des candidats ayant fait valoir candidature au Conseil d'Administration

Pour faire suite à cette Assemblée Générale, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis afin de procéder à l'élection des membres du bureau. Pour mémoire 3 postes étaient à pouvoir : présidence, vice-présidence et trésorerie adjointe.

En préambule de l'assemblée élective, Nicolas DHESSE, Président dont le mandat se terminait a annoncé aux membres du Conseil d'Administration qu'il ne souhaitait pas se réengager pour un nouveau mandat de 3 ans (pour des raisons d'organisations professionnelles et personnelles), toutefois, afin d'assurer une continuité et de lancer une saison 2020/2021, en l'absence d'autre candidature, accepte de reprendre la fonction pour une durée d'un an.

**Nous invitons donc toute personne intéressée à s'investir dans la vie associative du Foyer Rural à nous en faire part :**  
[frisneauville@orange.fr](mailto:frisneauville@orange.fr) (Que ce soit pour des fonctions au sein du bureau ou du Conseil d'Administration)

Après dépouillement, il en ressort l'élection à l'unanimité du bureau suivant :

- **Président** : Nicolas DHESSE (réélection)
- **Vice-Président** : Claude MAURICE (réélection)
- **Trésorier** : Marc BARREAU
- **Trésorière adjointe** : Suzanne LE MEUR (réélection)
- **Secrétaire** : Sylviane MAUGER
- **Secrétaire adjointe** : Sylvie RENE

En complément, comme annoncé dans notre communiqué 14/03/2021, notre Conseil d'Administration s'est réuni pour faire un point sur la saison, la trésorerie du Foyer Rural et l'état d'encaissement des subventions et aide au chômage partiel pour lesquelles nous avons eu une notification d'attribution.

Le contexte suivant a été présenté par Nicolas DHESSE, Président, et confirmé par nos trésoriers pour les points financiers :

Association loi 1901.Code APE : 94.99Z. SIREN : 781 068 788 00012. Association affiliée à la FNSMR et à la FFTT.  
Agrément DDCCS : « Jeunesse et Education populaire » & « Groupements sportifs ». Etablissement APS n°07612ET0042.  
Agrément au titre du Service Civique n° HN-076-18-000-38-00 du 24 août 2018  
**Courrier : Foyer Rural Isneauville Mairie 76230 ISNEAUVILLE. -Tel : 02.35.59.01.01 - Courriel : frisneauville@orange.fr**



#### Mesures sanitaires :

Les mesures sanitaires et administratives ont entraîné une annulation de l'ordre de 70 % des séances planifiées.

#### Mesures économiques :

Le Foyer Rural a perçu de l'aide au chômage partiel à compter de janvier 2021.

Le Foyer Rural est engagé vis-à-vis de l'état à mettre tout en œuvre pour assurer le maintien dans l'emploi et à ne pas effectuer de licenciement au motif économique.

La trésorerie du Foyer Rural est à un niveau raisonnable, toutefois nous devons provisionner le règlement de charges salariales 2020/2021 non réglées car l'URSSAF a différé des prélèvements.

Les pouvoirs publics **autorisent exceptionnellement** en cette saison le Foyer Rural à émettre des reçus fiscaux au titre de l'abandon des cotisations visant à préserver la trésorerie de l'association **tout en offrant** une réduction fiscale à l'adhérent bénéficiaire. (Réduction de l'ordre de 66 % de la cotisation réglée au FRI déduction faite de(s) licence(s) fédérales)

Par conséquent, il a été adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

- Lancement d'une nouvelle saison 2021/2022 sans licenciement.
- Absence d'augmentation de tarif
- Absence d'augmentation de la licence FNSMR + Assurance
- Délivrance d'un avoir à déduire à la réinscription / Délivrance d'un reçu fiscal\*

Pour terminer, nous vous informons ouvrir une période de réinscriptions vous permettant de vous garantir une place sur nos créneaux. **Cette période portera du 26 au 02 juillet 2021. A compter du 03/07 les inscriptions seront ouvertes à tous et les places attribuées par ordre de réception des dossiers complets.** Nous tiendrons les permanences de réinscriptions suivantes (en respectant les mesures sanitaires en vigueur – Port du masque obligatoire dans la salle pendant les formalités administratives)

**Samedi 26/06 – Salle des fêtes  
De 9h00 à 13h00**

**Mercredi 30/06 – Salle des fêtes  
De 18h00 à 20h00**

Les éléments de réinscriptions vous seront adressés très prochainement par mail séparé. Nous finalisons la rédaction de ceux-ci compte tenu de l'évolution réglementaire des formalités médicales pour les enfants mineurs.

Pour le Conseil d'Administration

Nicolas DHESSE,  
Président



\*Modalité de mise en œuvre en Annexe

Association loi 1901. Code APE : 94.99Z. SIREN : 781 068 788 00012. Association affiliée à la FNSMR et à la FFTT.  
Agrément DDCS : « Jeunesse et Education populaire » & « Groupements sportifs ». Etablissement APS n°07612ET0042.  
Agrément au titre du Service Civique n° HN-076-18-000-38-00 du 24 août 2018  
**Courrier : Foyer Rural Isneauville Mairie 76230 ISNEAUVILLE. -Tel : 02.35.59.01.01 - Courriel : frisneauville@orange.fr**



## Annexe - Avoirs et/ou reçu fiscal

### Vous ne vous réinscrivez pas à une activité au Foyer Rural

**Cas 1 :** Vous souhaitez contribuer à la continuité du Foyer Rural et assurer une sécurité financière, vous faites un abandon de votre avoir.

**Cas 2 :** Vous complétez un reçu fiscal\* à nous faire parvenir pour validation. Le FRI le validera auprès de l'administration fiscale sur la base de votre cotisation versée au titre de la saison 2020-2021 (majorée du supplément hors commune si vous êtes concerné). Le reçu-fiscal vous sera alors ensuite retourné par voie postale à conserver par vos soins et à déduire lors de votre prochaine déclaration fiscale. Vous bénéficierez d'une réduction de 66 % du montant déclaré par le FRI.

### Vous vous réinscrivez à une activité au Foyer Rural (même si différente de celle pratiquée en 2020-2021)

**Cas 1 :** Vous souhaitez contribuer à la continuité du Foyer Rural et assurer une sécurité financière, vous faites un abandon de votre avoir. *Vous réglerez votre cotisation 2021/2022 en intégralité.*

**Cas 2 :** Vous souhaitez bénéficier de votre avoir à effet immédiat. Celui-ci sera déduit de votre réinscription selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous (*Montants identiques à la réduction fiscale accordée en cas de reçu fiscal – Cas 3*) *Vous réglerez votre cotisation 2021/2022 déduction faite de l'avoir.*

**Cas 3 :** Vous souhaitez contribuer à la continuité du Foyer Rural et assurer une sécurité financière, vous complétez un reçu fiscal\* à nous faire parvenir pour validation. Le FRI le validera auprès de l'administration fiscale sur la base de votre cotisation versée au titre de la saison 2020-2021 (majorée du supplément hors commune si vous êtes concerné). Le reçu-fiscal vous sera alors ensuite retourné par voie postale à conserver par vos soins et à déduire lors de votre prochaine déclaration fiscale. Vous bénéficierez d'une réduction de 66 % du montant déclaré par le FRI. *Vous réglerez votre cotisation 2021/2022 en intégralité et bénéficierez d'une réduction fiscale par l'administration fiscale.*

A noter que le « dédommagement » accordé sera identique que vous optiez pour un avoir à effet immédiat ou un reçu fiscal ouvrant droit à réduction d'impôts. Les membres du Conseil d'Administration n'ont pas souhaité privilégier l'un ou l'autre des dispositifs et vous laissons faire votre propre choix.

\* Reçu-fiscal à transmettre au FRI pour enregistrement après avoir préalablement complété l'encadré donateur avec vos données. Les données tarifaires seront complétées par le Foyer Rural lors de la validation.



Tous reçu-fiscal n'ayant pas fait l'objet préalable d'une validation par le Foyer Rural se verra refusé par les services de l'état. Une copie des reçus-fiscaux validés sera conservée par le Foyer Rural pour transmission à l'administration sur simple demande de sa part.



**Vous vous réinscrivez à une activité au Foyer Rural – Avoirs à effet immédiat**

Ces avoirs ne sont pas **cumulatifs avec un remboursement accordé en cours d'année** suite à inaptitude médicale.

**Une retenue de 10 %** sera appliquée pour les adhérents ayant bénéficié de la réduction de 10 % dès 3 activités lors des inscriptions.

**Une retenue de 50 %** sera appliquée pour les adhérents ayant procédé à l'inscription à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Hors commune	23€	<b>GUITARE</b>	138 €
		<b>COUTURE</b>	198 €
		<b>SOPHROLOGIE</b>	56 €
<b>TENNIS DE TABLE</b>		<b>PEINTURE</b>	
Débutant 1 <sup>er</sup> niv.	79 €	Enfants	132 €
Débutant 2 <sup>ème</sup> niv.	86 €	Adultes	165 €
Jeunes compétition	79 €		
Compétition Adultes	89 €	<b>SOPHROGYM</b>	76
Loisirs	66 €		
<b>PILATES</b>	76 €	<b>MEDITATION</b>	66 €
<b>GYM ENFANTS</b>	76 €	<b>YOGA</b>	89 €
B. Gym Parent/Enfant		<b>COUNTRY</b>	
B. Gym 3 à 5 ans	55 €	Débutants	79 €
Gym 6-8 ans	55 €	Novices	79 €
Gym 9 ans	55 €	Intermédiaires	79 €
Zumba kids	76 €	Forf. 2/3 séances	119 €
<b>MODERN JAZZ</b>	76 €	<b>MARCHE NORDIQUE</b>	20 €
Initiation 12h15		<b>FITNESS</b>	
Déb 13h15	86 €	1 activité	76 €
Deb 14h15	86 €		
Inter 15h15	86 €	Forfait 3 activités	191 €
Inter 16h15	86 €	<b>THEATRE</b>	
Inter 17h15	86 €	Enfants / Ados	79 €
Eveil 17h45	79 €	Adultes	165 €
Avancés 18h45	99 €		
Avancés 20h15	99 €	<b>Activité Physique Adaptée</b>	76 €